

LES RÉGLEMENTATIONS ÉNERGÉTIQUES

Référence : EC01

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier la réglementation thermique applicable selon le type de bâtiment,
- Distinguer les principales réglementations énergétiques et leur contenu,
- Appliquer les bonnes pratiques pour être en conformité réglementaire.

CONTENU

PARTIE 1 : LES RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES SELON LES BÂTIMENTS

- Le bâtiment neuf
- Le bâtiment Existant
- Le Décret Tertiaire

Mise en situation : Le Sextant

PARTIE 2 : PANORAMA DES RÉGLEMENTATIONS FONDAMENTALES

- La RT Réhabilitation : élément par élément / Globale
- La RT2012
- La RE2020
- Le DPE

Illustration : Phasage projet / Exemple de rendus

PARTIE 3 : LES BONNES PRATIQUES À ADOPTER

- Les bonnes solutions d'enveloppe
- La conception bas carbone

Exercice : Sur ces bâtiments, quels sont les points faibles ?

Ce programme peut être ajusté selon les besoins et niveaux des stagiaires.



PUBLIC CONCERNÉ
Maîtres d'ouvrage,
ingénieurs et chefs de
projet en maîtrise,
d'œuvre, tous
professionnels de la
construction et du
bâtiment

PRÉ-REQUIS
Aucun pré-requis n'est
exigé, mais il est
recommandé de
posséder des
connaissances initiales
en technique du
bâtiment.

TARIF
Inter-entreprise : 400 €
Intra-entreprise : selon
demande

DURÉE
½ jour (4 heures)

FORMAT
Présentiel ou distanciel

LES RÉGLEMENTATIONS ÉNERGÉTIQUES

Référence : EC01

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques, retours d'expériences, échanges et questions-réponses.

Moyens matériels : Vidéo-projection sur grand écran, paperboard, outil de visio-conférence si formation à distance, support de formation remis à chaque participant, locaux fonctionnels et espace de pauses.

Moyens humains : Formateur expert du sujet, doté d'une expérience professionnelle significative.

MODALITÉS PRATIQUES

Avant la formation : Un questionnaire est envoyé aux stagiaires pour recueillir leurs besoins, attentes et niveaux en lien avec le sujet de formation.

Pendant la formation : Une feuille d'émargement est adressée aux stagiaires à chaque demi-journée de formation réalisée.

En fin de formation : Un questionnaire de satisfaction est à compléter individuellement par chaque stagiaire.

Dans le cas d'une formation d'une journée complète dispensée en dehors des locaux d'un client, la restauration du midi est prise en charge par nos soins.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Tout au long de la formation : Le formateur suit l'évolution des compétences acquises par les stagiaires, à travers différents outils d'évaluation tels que des QCM, des mises en situation ou des travaux pratiques.

Avant et après la formation : Les stagiaires remplissent un test de positionnement avant la formation puis un questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation, afin de mesurer leur progression.

ACCESSIBILITÉ

Nos formations **inter-entreprises** sont accessibles aux personnes en situation de handicap (PSH) : locaux, salles et équipements adaptés, modalités pratiques et pédagogiques ajustables si besoin.

Concernant les formations **intra-entreprises** réalisées au sein de l'entreprise cliente, l'employeur se doit d'avoir un lieu adapté pour accueillir la formation de tout salarié en situation de handicap.

Consultez notre [politique Handicap](#) pour plus de détails.

CONTACT FORMATION

Jeanne LE VOUEDEC
Responsable pédagogique
formation@groupe-projex.fr

